

# MAIRIE DE SAINT-YORRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 07/10/22  
Date d'affichage 07/10/22  
**Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 15 / Votants : 20**

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 14 octobre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph  
M. NOCART Eddy  
Mme GRIMARD Eliane  
Mme COULON Sylvie  
Mme LAFARGE Audrey

M. LABONNE Gérard  
Mme MOUBAMBA Stéphanie  
Mme METENIER Patricia  
M. MARCAUD Hugues  
M. LEBON Thierry

Mme GUERRY Laure  
M. CORRE Patrice  
Mme BRUYERE Mireille  
Mme FERNANDEZ Maryline  
M. DEBOST Anthony

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. DESFEMMES Didier a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph  
Mme VERNIS Cécile a donné pouvoir à M. CORRE Patrice  
M. CONIL Gaël a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey  
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia  
M. DE SOUZA Bertrand a donné pouvoir à M. DEBOST Anthony

Absents :

M. DIFALLAH Azdine                      M. RENÉ David                      M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 15 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. LEBON Thierry est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### 14- Convention de partenariat avec le Tennis Club Amical Saint-Yorre

*Annexe 5 consultable en Mairie aux jours et horaires d'ouverture habituels*

*Rapporteur / Patrice CORRE*

**Considérant** la nécessité de conventionner avec le Tennis Club Amical Saint-Yorre, dans le cadre de la mise à disposition des terrains de tennis et de la promotion de l'activité sportive ;

**Vu** le projet de convention jointe en annexe ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la convention et ses dispositions telles que présentées en séance du Conseil municipal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/10/2022

Application agréée F.legalite.com

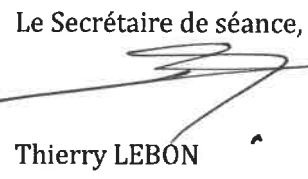
99\_DE-003-210302642-20221021-DEL1856\_22-

**Vote POUR à l'unanimité**

Fait à Saint-Yorre, le 20 octobre 2022,

Le Maire,  
  
Joseph KUCHNA



Le Secrétaire de séance,  
  
Thierry LEBON

REÇU EN PREFECTURE  
le 21/10/2022

Application agréée E-égalité.com